Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260327-2003202606-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2003202606

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026
Abstention : 0

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, le maire

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DALMAT Pierre, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves

Etaient absents :

Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor : désignation des représentants**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner le membre titulaire ainsi que le suppléant qui siègeront au Syndicat d'Electrification des Côtes d'Armor .

Ces explications entendues, le Conseil municipal, désigne à l'unanimité :
- Conseiller titulaire : Stéphane GARION,
- Conseiller suppléant : Gwénaël PRIGENT.

Fait et délibéré à Lohuec, le 20 mars 2026

Le Président de séance

La secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le Maire,
Claude LOZAC'H